

Conseil Municipal

lundi 19 novembre 2018

Présents : Xavier Maingue, Vincent Thomas, Elisabeth Laffont, Patricia Leveque, Agnès Courbon, Mathieu Rousseaux, Claire Meyer, Véronique Legars
Pouvoirs : Laurence Vallat donne pouvoir à Mathieu Rousseaux, Etienne Chatelon donne pouvoir à Agnès Courbon

Désignation du secrétaire de séance : Claire MEYER

Approbation du compte rendu du conseil du 22 octobre 2018 : **Approuvé à l'unanimité**

Tracé de la Via Fluvia : Dans le cadre du projet , le tracé de la Via Fluvia devrait emprunter le chemin rural traversant ou bordant les propriétés de Monsieur COMBE (parcelles AL 8-9-10) pour atteindre la parcelle communale AK 46 (ancienne tranchée de la voie ferrée sortant du tunnel de l'Homme) puis les parcelles AK 84 et AK 79 desservant le hameau du Moulin Ferrand sur l'Ardèche.

Pour l'aménagement la Communauté de Communes des Monts du Pilat aurait parfois besoin de l'intégralité des parcelles où parfois d'une partie. La CCMP envisage soit de conventionner avec les propriétaires concernés pour permettre le passage de l'itinéraire et la réalisation des travaux nécessaires, soit, éventuellement d'acquérir certains tènements.

Décision de cession à la CCMP les parcelles communales dans leur intégrité :

3 Abstentions – 7 Pour

Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) :

Le conseil municipal ajourne le dossier n'ayant pas toutes les informations nécessaires pour prendre une décision.

Prochain conseil le 17 décembre 20h